

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR EDGAR SAUSER, DEPUTE (PLR) INTITULÉE "ENTRETIEN DE LA ROUTE LES BREULEUX – LE PEUCHAPATTE" (N°2697)**

Effectivement un montant de Fr. 500'000.-- figurait au budget 2014 du Service des infrastructures pour la maintenance de la route Les Breuleux - Le Peuchapatte.

Il était prévu, dans le cadre de ce montant à disposition, de refaire un tronçon de 1'000 mètres de route, soit la moitié du tronçon de la route cantonale entre Les Breuleux et Le Peuchapatte qui mesure 2 km.

Les travaux 2014 se sont déroulés comme prévu, une technique particulière de stabilisation du coffre de chaussée a permis d'abaisser les coûts de réalisation, si bien qu'au final le coût total de cette première étape s'élève à 452'000.-- tout compris.

Le montant à investir pour terminer la réfection de cette route est du même ordre, soit environ Fr. 500'000.--. En raison des contraintes financières, le Gouvernement n'a pas pu proposer ce montant dans le budget 2015.

Pour expliquer la présence de la bordure qui a été placée sur le côté droit de la chaussée dans le sens les Breuleux - Le Peuchapatte, il est nécessaire, en préambule, de se référer à la situation générale du réseau routier.

La route qui mène au Peuchapatte est une route cantonale qui voit passer quotidiennement 450 véhicules.

Au-delà du Peuchapatte, la route qui mène aux Bois, en passant par le Cerneux Lombard, Le Peu Claude, sur environ 6 km, est une route communale (propriété des communes de Muriaux, du Noirmont et des Bois) dont l'entretien est effectué par le canton, sur la base de la décision parlementaire du 23 avril 1997.

Il n'y a aucun intérêt, ni pour les communes ni pour le canton de favoriser la liaison Les Breuleux - Les Bois par cette route, alors qu'il existe un réseau cantonal adapté au trafic de transit, certes, un peu moins direct. Le canton peine à entretenir cette route où des dégâts apparaissent régulièrement en raison de la faiblesse de la structure de la route.

La bordure mise en place sur une partie du tronçon aménagé en 2014, ne permet pas de croiser sans devoir ralentir. Elle a pour objectif de dissuader les utilisateurs pressés, en transit, de passer par cette route.

Cette bordure qui empêche le trafic de rouler sur la banquette a valeur de test, et doit déboucher à terme sur des économies au niveau de l'entretien.

Cette technique fera l'objet d'une observation attentive. Si cette dernière devait montrer une quelconque faiblesse au niveau de la sécurité, cette bordure en enrobé sera fraisée et ne sera pas prolongée dans l'étape qui reste à faire.

A noter qu'après un premier épisode hivernal, la bordure en question a déjà pu être testée et ne pose a priori pas de souci particulier ni aux utilisateurs ni au personnel chargé du déneigement.

Pour répondre précisément aux questions posées :

**Quelle somme d'argent a été investie sur ce tronçon de route en 2014 ?**

– En 2014, Fr. 452'000.-- ont été dépensés pour réaliser 1'000 mètres de route.

**Quel est le prix de revient de cette bordure ainsi que du talus artificiel en groise bordant celle-ci ?**

- Le coût de la bordure en enrobé bitumineux (ce n'est pas une bordure traditionnelle en granit) est de 20.50 fr/m, soit Fr. 14'500.-- TTC pour l'étape 2014.  
Le coût du talus et de la banquette derrière la bordure est de 12.50 fr/m, soit Fr. 9'100.--. Le coût du talus et de la banquette est incompressible et ne dépend pas de la présence de la bordure. La banquette et le talus sont de toutes manières indispensables.

**Comme rien ne figure au budget 2015 concernant la suite des travaux sur ce tronçon de route, dans quel délai le gouvernement prévoit-il de les terminer ?**

- Effectivement, rien ne figure au budget 2015 pour la suite de ces travaux. Le Gouvernement étudiera la possibilité d'inclure dans le projet de budget 2016 qu'il soumettra au Parlement le montant de Fr. 500'000.-- pour terminer ce tronçon.

Delémont, le 3 février 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le chancelier d'Etat

  
Jean-Christophe Kübler